

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du : 18 JUILLET 2024

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, M. Fabrice TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, Mme Isabelle PORTEFAIX, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE, M. Joël PEYRE, M. Loïc QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS, M. Cyril BEYNET, M. Arnaud PETITBOULANGER, Mme Sylvie MAZZITELLI, M. Bernard HOKMAYAN, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI, Mme Laurence ABEL RODET, Mme Kamila BOUHASSANE, Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Murielle MAGDELEINE, M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT, Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Laure MINSSEN par M. Christian ROCCI
M. Eric DESHAYES par M. Paul-Roger GONTARD
M. Kader BELHADJ par Mme Martine CLAVEL
Mme Anne GAGNIARD par Mme Zinèbe HADDAOUI
Mme Marie-Anne BERTRAND par M. Loïc QUENNESSON
M. Bernard AUTHEMAN par M. Claude NAHOUM
M. Thierry VALLEJOS par Mme Kamila BOUHASSANE
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Anne-Sophie RIGAULT
M. Arnaud RENOUARD par Mme Murielle MAGDELEINE
M. Mouloud REZOUALI par M. Jean-Pierre CERVANTES

ETAIENT EXCUSE(E)S :

Mme Ghislaine PERSIA
M. Paul RUAT
Mme Martine BAREL
Mme Carole MONTAGNAC

AR préfecture : 084-218400075-20240718-lmc1X0900019b70-DE

Date de télétransmission : 25-07-2024

Date de réception en préfecture : 25 JUILLET 2024

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2024

32

ENERGIE : Marché de fourniture d'électricité et de gaz - Renouvellement de l'adhésion au groupement de commandes porté par Territoire d'Energie pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fourniture de services et de travaux en matière d'efficacité énergétique.

Mme PORTEFAIX

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

La ville d'Avignon adhère au groupement de commandes porté par Territoire d'Energie depuis le 1er janvier 2024 concernant la fourniture d'électricité et de gaz de l'année 2025 pour ses différents équipements municipaux.

Dans la perspective de la fin du marché concernant la fourniture d'électricité et de gaz, le 31 décembre 2025, la Ville doit se positionner concernant les modalités à venir d'achat de son énergie.

Il est donc proposé de poursuivre avec le groupement de syndicats départementaux d'énergies coordonné par le syndicat Territoire d'Energie du Tarn.

En effet, les modalités d'achat correspondent à nos besoins (achat de volumes d'énergie important, systèmes de multiclics pour sécuriser le prix d'achat par rapport à la volatilité des cours de l'énergie).

De plus, ce groupement propose également un accompagnement poussé dans l'exécution des marchés de fournitures avec notamment la mise à disposition d'une plateforme de suivi des consommations et d'échange avec les fournisseurs qui seront désignés.

Le montant de l'adhésion annuelle au groupement pour l'année 2025 est de 3 000 € TTC.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,
Vu la délibération n°11 du Conseil Municipal du 30 septembre 2023 approuvant l'adhésion à un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et de gaz,

Considérant l'avis favorable de la ou des :
Commission Ville en transition

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de renouveler son adhésion au groupement de commandes pour l'acheminement, la fourniture d'électricité, la fourniture de gaz naturel et de services d'efficacité énergétique associés, coordonné par le syndicat Territoire d'Energie du Tarn;
- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente délibération;
- **PREND ACTE** que le syndicat Territoire d'Energie demeure l'interlocuteur privilégié de la Ville pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat;
- **PREND ACTE** de la contribution calculée selon les modalités précisées par la délibération du syndicat départemental d'énergie du Tarn relative à la mise en place d'une contribution pour l'adhésion au groupement d'achat d'énergies;
- **AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer les marchés, les accords-cadres et les marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la ville d'Avignon et ce sans distinction de procédures;
- **AUTORISE** Madame le Maire à valider les sites de consommation engagés pour chaque marché ultérieur;
- **S'ENGAGE** à régler les sommes dûes aux titulaires des marchés de fourniture d'énergie retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget;
- **HABILITE** le coordonnateur à solliciter, en tant que besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la ville d'Avignon;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer tous les documents à intervenir.

ADOPTE



Le Maire
Mme Cécile HELLE

Le Secrétaire de Séance
M. Christian ROCCI

PARVENU A LA PREFECTURE LE 25 JUILLET 2024

ACTE PUBLIE LE 26 JUIL. 2024